

Lutte contre la propagation du coronavirus

Bilan de la semaine du 27 avril au 1^{er} mai 2020

- Négociation avec La Poste pour l'ouverture du bureau de poste de Ste Alvère le lundi et mardi matin pour la semaine du 4 mai, puis tous les matins la semaine suivante,
- Dans le strict respect des compétences de la collectivité, décision par le conseil le 29 avril des mesures suivantes :
 - * l'exonération pour deux mois du droit de place sur le marché en faveur des commerçants non sédentaires qui viennent régulièrement sur le marché et paient un abonnement annuel ou hebdomadaire,
 - * l'exonération pour la durée obligatoire du confinement pour :
 - La location des terrasses (café, restaurant et chocolatier),
 - La location de la Licence IV pour les deux restaurants (Ste Alvère et Cendrieux),
 - * l'exonération de deux mois de loyer pour le cabinet bucco-dentaire.
- Préparation de la reprise scolaire en fonction des indications de l'Education National, de la présence des enseignants, du nombre d'élèves présent ; la décision définitive devrait être prise le mercredi 6 mai ou le jeudi 7 mai,
- Validation d'un courrier du maire, par le conseil municipal et qui traite de la situation actuelle de l'épidémie, de la problématique des masques et du début du déconfinement. En résumé comment non pas seulement vivre après le confinement, mais plutôt vivre avec le virus pendant encore quelques mois,
- suivi régulier des chantiers de la commune et contrôle du bon suivi par les entreprises des règles édicter par une charte sanitaire,
- Préparation des problèmes "pratiques" liés au déconfinement,
- votre du budget des "Logements Sociaux" le 29 avril qui permet aux entreprises de finir les chantiers des 3 logements de Cendrieux.